



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation :
13/03/2023

Date d'affichage :
13/03/2023

**OBJET : Révision des tarifs
de la cantine et de la garderie
périscolaire**

L'an deux mille vingt-trois
le dix-sept mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET.

Absents : Mesdames BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Madame FONTENY,
Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame MARY,
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Le conseil municipal, après avoir voté, à l'unanimité,
fixe les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire comme suit à compter
du 1^{er} septembre 2023 :

- a) Cantine scolaire :
 - 4.10 € pour les enfants,
 - 7.00 € pour les adultes.
- b) Garderie périscolaire :

Quotient familial	< 400 €	401 € ≤ QF < 586 €	587 € ≤ QF < 1 000 €	QF ≥ 1 001 €
matin	1.85 €	1.90 €	1.95 €	2.00 €
après-midi	2.95 €	3.00 €	3.05 €	3.10 €

Fait à Nançay, le 18 mars 2023

La secrétaire,

le Maire,

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Publié ou notifié le :

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune, le 20 mars 2023.